

VILLE D'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire

N° 2024-39

OBJET : Finances locales - Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre du « dispositif d'aides aux véhicules propres » pour l'acquisition d'un véhicule électrique (Subvention-Demandes des Collectivités-Autres 7.513)

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération du Conseil municipal n°46/09-2020 du 28 septembre 2020 et modifiée par la délibération du Conseil municipal n° 82/12-2023 du 13 décembre 2023 portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire au terme de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment le 26°, portant délégation de pouvoir de demander notamment à l'Etat l'attribution de subventions,

VU la décision du maire n°2024-38 du 31 octobre 2024 relative à l'acquisition d'un véhicule électrique avec reprise pour les services techniques,

CONSIDERANT l'aide pouvant être apportée par la Région Ile-de-France aux communes pour l'acquisition d'un véhicule propre ayant pour objectif d'améliorer la qualité de l'air en Ile-de-France,

CONSIDERANT que le délai de livraison du véhicule est fixé à 6 semaines à compter de la réception du bon de commande,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France pour financer l'achat, d'un véhicule électrique neuf de marque NISSAN modèle TOWNSTAR EV 2024 Fourgon et ses équipements, pour montant de 22 198,56 € HT (26 952,72 € TTC).

ARTICLE 2 : De solliciter une autorisation d'achat anticipé, sans attendre la notification de la subvention de la Région Ile-de -France.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur de la ville d'Esbly sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Esbly, le 4 novembre 2024

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le : **2 NOV. 2024**
de l'affichage le : **2 NOV. 2024**
de la mise en ligne : **2 NOV. 2024**
A Esbly, le **2 NOV. 2024**



Le Maire,

Ghislain DELVAUX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77000) 43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur internet : www.telerecours.fr

MAIRIE : 7, rue Victor Hugo - CS 90184 - 77450 ESBLY - ☎ 01.64.63.44.00

Télécopie : 01.64.63.12.11 - e-mail : ville.esbly@mairie-esbly.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le



ID : 077-217701713-20241104-2024_39_DEC-DE